

Fraude aux tests génétiques

Questions et réponses concernant les bénéficiaires de Medicare

Les escroqueries aux tests génétiques sont un sujet très répandu dans tout le pays. Les bénéficiaires sont sollicités en personne, par téléphone, par courrier électronique et par des annonces en ligne. Le programme Senior Medicare Patrol (SMP) tient à ce que les bénéficiaires de Medicare disposent des informations les plus récentes sur les sociétés de tests génétiques, les tests qu'elles proposent et ce que Medicare couvre. Le présent document contient des questions à poser en cas d'escroquerie potentielle sur les tests génétiques, ainsi que des réponses qui fournissent des informations et des conseils sur la manière de gérer chaque situation.

Q. Le prestataire a-t-il proposé des tests génétiques pour dépister un cancer ou une autre maladie ?

R. Déclinez l'offre. Ces prélèvements de joue sont appelés dépistage du cancer héréditaire, dépistage de l'ADN, dépistage du cancer, test génétique, test pharmacologique, dépistage de la maladie d'Alzheimer, dépistage de la démence, dépistage des maladies cardiaques, dépistage des mutations génétiques, dépistage des marqueurs génétiques, etc. L'assurance maladie ne couvre pas les tests génétiques de dépistage du cancer, à l'exception d'un test de dépistage génétique du cancer colorectal.

Q. Le prestataire vous a-t-il dit que Medicare couvrait les tests génétiques sans frais supplémentaires pour vous ?

R. Les tests sont généralement décrits comme étant disponibles et utiles pour un grand nombre de personnes, quel que soit leur état de santé. Les prestataires disent souvent que l'assurance d'une personne couvrira les tests "gratuitement". Ils affirment cela parce que Medicare paie les tests de diagnostic en laboratoire selon un barème, sans franchise ni coassurance pour les patients, mais uniquement lorsqu'ils sont nécessaires d'un point de vue médical. Les tests ne sont médicalement nécessaires que sur ordonnance du médecin traitant. Si l'assurance maladie refuse de prendre en charge ces examens, vous risquez de devoir payer le montant total, qui peut facilement s'élever à 9 000 ou 11 000 dollars.

Q. Le prestataire vous a-t-il dit que l'assurance maladie couvrait ce test à titre préventif ?

R. Medicare ne couvre pas les tests génétiques de dépistage du cancer à titre préventif, à une seule exception près, le test ADN de dépistage du cancer colorectal.

Q. Le prestataire vous a-t-il dit pourquoi il effectuait le test génétique ou quels étaient les cancers qu'il testait ?

R. Medicare ne couvre pas les tests génétiques pour les bénéficiaires qui ne présentent aucun symptôme ou diagnostic de cancer (règle Medicare : https://www.cms.gov/Medicare/Coverage/CoverageGenInfo/Downloads/manual20_1801_ICD10.pdf). "Les tests de dépistage effectués en l'absence de signes, de symptômes, de plaintes ou d'antécédents personnels de maladie ou de blessure ne sont pas couverts, sauf dans les cas explicitement autorisés par la loi."

Q. Le vendeur vous a-t-il indiqué qui serait chargé du suivi de vos résultats ? Le prestataire a-t-il lu vos résultats et, si nécessaire, les a-t-il utilisés pour établir un plan de traitement ?

R. Les analyses de laboratoire de ce type doivent être prescrites par un médecin traitant (règle de l'assurance maladie) :

[https://www.ecfr.gov/current/title-42/part-410#p-410.32\(a\)](https://www.ecfr.gov/current/title-42/part-410#p-410.32(a)).

« Tous les tests de diagnostic aux rayons X, les tests de diagnostic en laboratoire et les autres tests de diagnostic doivent être ordonnés par le médecin qui traite le bénéficiaire, c'est-à-dire le médecin qui fournit une consultation ou traite un bénéficiaire pour un problème médical spécifique et qui utilise les résultats dans la gestion du problème médical spécifique du bénéficiaire. Les tests qui ne sont pas ordonnés par le médecin traitant ne sont ni raisonnables ni nécessaires. »

Q. Le prestataire a-t-il utilisé des tactiques alarmistes telles que "vos ordonnances pourraient vous tuer" ou "pour prévenir le cancer", affirmant que le cancer et l'utilisation d'une mauvaise ordonnance sont les principales causes de décès chez les personnes âgées ?

R. Si vous avez des inquiétudes sur la façon dont votre corps métabolise vos prescriptions ou si vous êtes à risque de cancer, vous devriez en parler à votre prestataire de soins de santé, qui devrait être au courant des prescriptions que vous prenez et des antécédents médicaux de votre famille.

Ressources disponibles

- Ressources sur la fraude aux tests génétiques sur le site web national du Centre de ressources SMP
 - <https://smpresource.org/medicare-fraud/fraud-schemes/genetic-testing-fraud/>
- Bureau de l'inspecteur général (OIG)
 - https://oig.hhs.gov/fraud/consumer-alerts/alerts/geneticscam.asp?utm_source=website&utm_campaign=geneticscam

À qui les bénéficiaires peuvent-ils s'adresser pour poser des questions ?

Votre SMP local est prêt à vous fournir les informations dont vous avez besoin pour vous **PROTÉGER** contre la fraude, les erreurs et les abus de Medicare ; **DÉCELER** les fraudes, les erreurs et les abus potentiels ; et **SIGNALER** vos préoccupations. Les SMP et leurs bénévoles formés contribuent à éduquer et à responsabiliser les bénéficiaires de Medicare dans la lutte contre la fraude aux soins de santé. Votre SMP peut vous aider à répondre à vos questions, préoccupations ou plaintes concernant des problèmes potentiels de fraude et d'abus. Il peut également vous fournir des informations et des présentations éducatives.

Pour localiser la Senior Medicare Patrol (SMP) de votre État : visitez le site www.smpresource.org ou appelez le 1-877-808-2468.